



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 MAI 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le vingt-huit mai deux mille dix-huit à dix-heure heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Monsieur Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Karine BACH, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Cristel MARTINEZ, Sébastien NODARI, Daniel PASQUIER, Philippe PARIAT, Paul PINSARD, Jean-Luc SEGUY.

Etaient absents excusés et ayant donné procuration : Magali BOISSET a donné procuration à Paul PINSARD, Marie-Christine LAPEYRE a donné procuration à Philippe PARIAT.

Etaient absents : Marc ASTRUC, Aline JACQUET.

Madame Karine BACH est désignée comme secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – **Présentation du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot,**
- 2 – **Organisation – validation de la convention d'adhésion au service RGPD du CDGFPT du Lot,**
- 3 - **Attribution des marchés de travaux pour la rénovation de la salle de sports avec construction de vestiaires, de locaux de rangement et divers.**
- 4 – **Décision modificative budgétaire n°1**
- 5 – **Dossier amendes de police 2018 : présentation étude de faisabilité et plan de financement**
- 6 – **Questions diverses.**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du **16 avril 2018**, en vue de son approbation. Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est approuvé à la majorité avec 3 oppositions (Sébastien NODARI, Charles LONJOU et Patricia CHATELIN).

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2018 – 9 : en date du 19/04/2018, validation d'une proposition d'indemnisation pour le montant global de 215.15 €, par l'assurance PACIFICA afin de dédommager les frais de réparations concernant les désordres au camping.

2018 – 10 : en date du 19/04/2018, validation :

- Restauration du four de Notis : 4 730 € HT soit 5 676 € TTC par la SARL PIANO et Fils
- Restauration du four de Lacayrède : 8 886.36 € HT soit 10 663.63 € TTC par l'EURL CAUSSANEL Vincent.

2018 -11 : en date du 30/04/2018 : validation de l'offre de HDD (hygiène dépigeonnisation désinfection domiciliée à Toulouse) pour la partie évacuation et nettoyage pour un montant de 5 417.45 € HT soit 6 500.94 € TTC et pour la partie mise en place protection filets pour 5 275.40 € HT soit 6 330.48 € TTC soit un total de 10 692.85 € HT et de 12 831.42 € TTC.

2018-12 : en date du 3/05/2018 : Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de modifier le montant de la restauration du four de Lacayrède comme suit :

- Pour la restauration du four de Notis : 4 730 € HT soit 5 676 € TTC par la SARL PIANO et Fils (*pas de modification*)

- Pour la restauration du four de Lacayrède : 7 863.60 € HT soit 9 436.32 € TTC par l'EURL CAUSSANEL Vincent (*modifié*).

2018-13 : Suite à l'octroi d'une subvention supplémentaire de DETR en 2017, il nous est possible de prévoir un équipement pour l'informatisation des écoles maternelle et primaire. Les directeurs d'école maternelle et primaire ont défini leur besoin, leurs attentes en matériel pour leurs classes respectives de la manière suivante :

- ECOLE MATERNELLE : proposition de devis auprès de 3A Engineering pour un montant de 2 861 € HT soit 3 433.20 € TTC.
- ECOLE PRIMAIRE : plusieurs propositions de devis :
 - Iconcept domicilié à Toulouse pour un devis de 3 559.22 € HT soit 4 271.54 € TTC,
 - Easytis domiciliée à Goussainville (95) pour un devis de 321.90 € HT soit 386.28 € TTC,
 - Manutan collectivités domicilié à Toulouse pour un devis de 159.60 € HT soit 191.52 € TTC.

Montant global de 6 901.72 € HT soit 8 282.54 € TT.

2018-14 : Dans le cadre de l'organisation de la fête votive, les participants à cette manifestation bénéficieront à titre exceptionnel de la gratuité des tarifs d'utilisation du camping municipal pour les 8 nuitées du lundi 07 mai 2018 au mardi 15 mai 2018 au matin.

2018-15 : Dans le cadre de l'amélioration des bâtiments, et plus précisément pour faire des modifications à la salle des fêtes de ST HILAIRE notamment au niveau des cuisines.

Michel DURAND, chargé du suivi des travaux a demandé un devis à l'entreprise DELCHAMBRE Pierre afin de réaliser ces travaux. Le montant du devis s'élève à **6 862.05 € HT soit 7 548.26 € TTC**.

Pour information, je vous tiens informé des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) instruites par le service urbanisme de la Communauté de Communes.

ORDRE DU JOUR

1 – Présentation du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot

Monsieur Frédéric FRANCES, responsable du pôle informatique au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot est venu à la rencontre des élus pour faire la présentation du règlement européen dont la mise en application est effective au 25/05/2018.

Conformément au règlement européen 2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGDP), le RGPD est le nouveau texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il vise à renforcer la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne. Ce règlement remplacera l'actuelle directive sur la protection des données personnelles adoptée en 1995.

Chaque collectivité, entreprise, association est concernée par ce nouveau dispositif.

Après quelques échanges, il convient de définir l'organisation à mettre en place dans la collectivité.

2 – Organisation – validation de la convention d'adhésion au service RGPD du CDGFPT du Lot

La réglementation européenne exige la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) pour les autorités ou les organismes publics. Ce délégué sera chargé de s'assurer de la conformité au règlement européen sur la protection des données des traitements mis en œuvre au sein de l'organisme qui l'a désigné.

Sa désignation est obligatoire pour toute collectivité.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot a acté la création d'un poste de DPD mutualisé pour les collectivités du Lot.

Si de nombreuses formalités auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) vont disparaître, la responsabilité des collectivités ou autres établissements publics sera néanmoins renforcée. Ils devront en effet assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de le démontrer en documentant leur conformité. Ces changements peuvent se résumer en 6 étapes :

- désigner un délégué à la protection des données ;
- cartographier les traitements de données personnelles ;
- prioriser les actions à mener ;
- gérer les risques ;
- organiser les processus internes ;
- documenter la conformité.

La proposition de tarification est de 650 € et de 500 € à la mise en service, ce montant peut être proratisé en fonction du mois d'adhésion.

Monsieur le Maire propose l'adhésion au service RGPD du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Lot et la nomination d'un délégué à la protection des données (DPD) mutualisé.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition détaillée ci-dessus par Monsieur le Maire.

3 - Attribution des marchés de travaux pour la rénovation de la salle de sports avec construction de vestiaires, de locaux de rangement et divers.

La consultation pour l'attribution des marchés concernant les travaux de rénovation de la salle de sport s'est déroulée **du 6 avril au 3 mai 2018 à 12h.**

Les travaux portent sur 9 lots.

Lors de la remise des offres le 3 mai 2018, nous avons reçu seulement 7 offres pour l'éventuelle couverture de 6 lots sur 9. A savoir les lots 4-5 et 8 sans offre.

Détail des lots :

LOT 1 – TERRASSEMENT

LOT 2 – DEMOLITIONS-MACONNERIE

LOT 3 – CHARPENTE

LOT 4 – MENUISERIES

LOT 5 – PLATRERIE

LOT 6 – CARRELAGE

LOT 7 – ELECTRICITE

LOT 8 – PLOMBERIE

LOT 9 – PEINTURE

L'analyse des offres a été présentée le lundi 14/05 et la négociation s'est déroulée le vendredi 18 mai 2018.

Pour les lots 4, 5 et 8 qui n'avaient aucune offre, nous avons sollicité directement des entreprises.

A l'issue de l'ensemble des procédures, nous sommes en capacité d'attribuer 6 lots sur 9, à savoir que pour les lots 4 et 5, les entreprises n'ont pas encore déposé une offre et pour le lot 3, il est déclaré infructueux suite à une offre inappropriée puisqu'il ne répond pas au CCTP.

Le maître d'œuvre propose des attributions et le pouvoir adjudicateur suit les propositions, à savoir :

LOT 1 – TERRASSEMENT – SARL SEGUY pour 14 014.60 € HT

LOT 2 – DEMOLITION – MACONNERIE – SARL BANIDE pour 75 096.70 € HT

LOT 6 – CARRELAGE – SARL LACAZE pour 6 038.50 € HT

LOT 7 – ELECTRICITE – ALLEZ ET CIE pour 28 000 € HT

LOT 8 – PLOMBERIE – SARL PISONERO pour 18 050 € HT

LOT 9 – PEINTURE – SARL POUSSOU pour 4 222.48 € HT.

Pour les LOTS 3, 4 et 5 : la procédure est la suivante :

Pour le LOT 3 : il est déclaré infructueux car l'offre est inappropriée puisqu'il ne répond pas au CCTP suite au rapport d'analyse des offres dressé par le maître d'œuvre.

Pour les LOT 4 et 5 : ils peuvent être des marchés de gré à gré compte tenu qu'aucune offre n'a été déposée lors de la procédure de consultation. Il convient de relancer les entreprises afin d'obtenir un devis.

Après examen et délibération, l'assemblée valide les propositions d'attributions à la majorité avec les votes suivants par lot : (en précisant que le Maire ne prend pas part aux votes)

- **LOT 1 – SARL SEGUY pour 14 014.60 € HT (vote à la majorité avec une opposition (Sébastien NODARI) – deux abstentions (Patricia CHANTELIN et Charles LONJOU) et ne prend pas part au vote (Jean-Luc SEGUY).**
- **LOT 2 – SARL BANIDE pour 75 096.70 € HT (vote à la majorité avec deux oppositions (Sébastien NODARI, Daniel PASQUIER), deux abstentions (Charles LONJOU et Patricia CHATELIN.**
- **LOT 6 – SARL LACAZE pour 6 038.50 € HT (vote à la majorité avec deux abstentions (Patricia CHATELIN et Charles LONJOU).**

- **LOT 7 – ALLEZ ET CIE pour 28 000 € HT (vote à la majorité avec deux abstentions (celle de Charles LONJOU et de Patricia CHATELIN)**
- **LOT 8 – SARL PISONERO pour 18 050 € HT (vote à la majorité avec deux abstentions (celle de Charles LONJOU et de Patricia CHATELIN)**
- **LOT 9 – SARL POUSSOU pour 4 222.48 € HT (vote à la majorité avec deux abstentions (celle de Charles LONJOU et de Patricia CHATELIN)**

L'assemblée donne l'autorisation au Maire à signer les marchés attribués ainsi que toutes pièces afférentes ; et autorise le Maire à poursuivre la ou les procédures en vue de l'attribution des lots 3, 4 et 5.

4 – Décision modificative budgétaire n°1

La décision modificative budgétaire n° 1 porte essentiellement sur la section d'investissement. –**Montant de la décision modificative budgétaire n°1 pour le budget principal : 21 000 €.**

Après examen et délibération, cette décision est validée à l'unanimité.

5 – Dossier amendes de police 2018 : présentation étude de faisabilité et plan de financement : aménagement sécuritaire aux abords du Collège St Thérèse.

Suite à la dernière séance du conseil municipal du 16/04, une décision de principe avait été prise pour déposer un dossier d'amendes de police pour 2018 pour un aménagement sécuritaire aux abords du Collège Sainte Thérèse.

L'étude de faisabilité a été faite par les services du département.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 11 100 € HT, soit un montant de 13 320 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

Subvention au titre des amendes de police : 3 300 €

Fonds libres et/ou emprunts y compris la TVA : 10 020 €

Montant des travaux : 13 320 € TTC.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité ce plan de financement et autorise le Maire à solliciter une participation pour cet aménagement.

6– Questions diverses.

*Le Maire propose de mettre en service l'éclairage du Pigeonnier et l'éclairage public de la partie construite du lotissement. Après délibération, l'assemblée valide à l'unanimité et autorise le Maire à engager la procédure correspondante.

Plus aucune question à l'ordre du jour et la séance est levée à 20 h.

LALBENQUE, le 1^{er} juin 2018

Le Maire

Signé.

J.POUGET.